

LE PUBLICISTE.

DECADI 30 Germinal, an VIII.

20 Apr 1800



Visite rendue par l'archiduchesse Marianne au nouveau Pape. — Départ de Vienne de l'archiduc Charles. — État des sommes versées pendant le mois de mars, dans la caisse d'Empire. — Abandon de la coalition par l'empereur de Russie. — Distribution de l'armée autrichienne. — Proclamation du préfet de la Gironde. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement, & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

ITALIE.

De Venise, le 1^{er} avril (11 germinal).

Avant-hier, l'archiduchesse Marianne est arrivée ici. Hier elle étoit chez le saint-pere, qui l'a reçue avec beaucoup d'amitié. Elle a eu avec lui une longue conférence touchant un institut qu'elle veut fonder à Venise ou à Paloue, & dont elle veut être la supérieure. Ce matin, le saint-pere est allé rendre visite à l'archiduchesse dans le couvent de Saint-Lorenzo où elle loge. Il s'est ensuite rendu dans l'église de Saint-Lorenzo, où étoit élevé un trône. L'archiduchesse y a été admise au baiser de pieds.

SUEDE.

De Stockholm, le 28 mars (7 germinal).

Le baron Renterholm, qui devoit porter la couronne de la reine, le jour du couronnement, ne pourra se rendre à Norkoping, parce qu'il est tombé malade.

Les ministres étrangers, lors des assemblées à la cour, se rendent chez M. d'Ehrenheim. Les comtes de Wachmeitter & Bram continuent à donner des repas & avoir grande société pour les nobles & les principaux députés à la diète.

AUTRICHE.

De Vienne, le 6 avril (16 germinal).

On parle plus que jamais d'une paix prochaine. Il y a même des paris considérables que, dans l'intervalle de deux mois, nous aurons ici un ambassadeur français.

Il y a eu, le 3 de ce mois, une consultation de médecins au sujet de l'archiduc Charles. Ils se sont, dit-on, accordés à déclarer que ce prince étoit attaqué de la maladie des vers. Il est parti hier, accompagné du duc Albert de Saxe-Teschén, pour se rendre à Toplitz, par Carlshado. On prétend qu'après avoir pris les eaux, ils se mettront en route pour Dresde.

PRUSSE.

De Berlin, le 6 avril (16 germinal).

Le marquis de Lucchesini se rend à Paris en qualité d'ambassadeur prussien. Il a des appointemens considérables, quoique néanmoins M. Sandos, ministre plénipotentiaire, conserve sa place actuelle.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 8 avril, (18 germinal).

Quelques journaux allemands ont déjà annoncé que le chevalier Popham n'avoit point réussi à déterminer l'empereur de Russie à faire de nouveaux efforts pour seconder les projets de l'Angleterre. On apprend aujourd'hui de la manière la plus positive, que cet envoyé a complètement échoué dans sa mission. Paul I^{er}. est entièrement décidé à ne plus se mêler de cette guerre si étrangère aux intérêts de son empire.

La connoissance, aujourd'hui authentique, de cette révolution dans les plans & les vues de ce prince, qu'on a vu l'un des partisans les plus acharnés du système d'extermination, apportera sans doute quelque changement aux espérances & aux projets de ses alliés.

(Ext. du journal officiel).

De Ratisbonne, le 6 avril (16 germinal).

Hier, le sixième extrait de la caisse d'opérations de l'Empire a été remis à la diète. Il en résulte que dans le courant de mars, il a été versé en mois romains 177,591 florins. La dépense a été de 167,333 florins. Les mois romains ont produit jusqu'à ce moment 6,217,151 florins. Il reste en caisse 97,367 florins.

Parmi les états qui ont fourni dans le mois de mars, l'électeur de Bavière se trouve pour une somme de 97,155 florins en à-compte. La somme totale que tous les états bavaro-palatins doivent payer en mois romains, se monte à 620,000 florins. Mais comme les pays du Rhin ont été exemptés des charges de la guerre, cette somme se trouve réduite à 380,000 florins.

De Stutgard, le 11 avril (21 germinal).

Le ministre anglais Wickham, qui est ici depuis avant-hier, a aujourd'hui donné des lettres-de-change à notre duc, pour les troupes qu'il fournit; ces lettres sont sur Hambourg. Cet argent vient bien à temps.

On a encore arrêté, hier, quelques personnes, hors du parti des états.

De Francfort, le 11 avril (21 germinal).

Un courrier arrivé de Vienne au quartier-général de l'armée impériale & d'Empire, doit avoir apporté l'ordre au général Kray d'ouvrir la campagne. Depuis ce moment les mouvemens sont plus actifs que jamais parmi les troupes : des courriers ont été expédiés sur toute la ligne avec ordre de faire avancer les milices. L'aile droite de l'armée autrichienne, aux ordres du général d'artillerie comte de Starray, est renforcée de plus de 15,000 hommes, la plupart troupes d'Empire. Les Autrichiens font des préparatifs très-sérieux sur le Mein; ce qui indique que leur projet est d'agir puissamment sur le Bas-Rhin. Le cabinet autrichien cherche à faire croire qu'il n'a pas perdu l'espoir de récupérer la Belgique. Il se forme, par son ordre, un nouveau régiment d'infanterie wallonne, & tous ceux de cette nation doivent se réunir entre le Necker & le Mein.

On lit dans une des meilleures feuilles du Nord que le ministère anglais est en négociation, dans ce moment, avec le cabinet de Stockholm, pour la conclusion d'un traité de subsides, par lequel la Suède fourniroit à la solde de l'Angleterre, pour deux ans, un corps de 10,000 hommes. On prétend que cette négociation est déjà avancée.

Les nouvelles de l'intérieur & du nord de l'Allemagne s'accordent à annoncer que l'électorat de Hanovre va renoncer à sa neutralité pour faire partie de la coalition. C'est dans ce pays que les Russes & les Suédois se réuniront pour attaquer la république Batave par la Frise, tandis que les Anglais & le corps de troupes russes, qui a passé l'hiver dans les îles de Guernesey & de Jersey, débarqueront sur différens points des côtes.

Des bords du Mein, le 13 avril (25 germinal).

On dit que le prince George de Hesse-Darmstadt (autrefois général-major en Hollande) va entrer au service de Bavière. On ajoute qu'il sera fait président du conseil de guerre.

C'est pour le 18 courant qu'est fixé le départ de l'électeur de Cologne. Il est à croire qu'il sera retardé, parce qu'il est incommodé de nouveau.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

Extrait d'une lettre d'un Allemand, écrite de Zurich, le 11 mars (21 germinal).

J'ai à vous apprendre un événement qui est assez insinuant en lui-même, mais qui a fait une grande impression sur les habitans de cette ville. De tems immémorial, une société d'amateurs exécute ici, le vendredi-saint, quelques morceaux de musique analogues aux fêtes de la semaine-sainte. Il y assiste une centaine de personnes de toutes les classes & de tous les âges. Hier devoit se donner cette musique qu'on regarde comme un acte de religion. On commença par la piece de Wolf, intitulée *la Résurrection*. Mais lorsqu'on en fut au second acte (c'étoit sur les 7 heures du soir), tout-à-coup une demi-douzaine de tambours & quelques fifres de la garnison française commencèrent à faire dans la rue un tel tintamarre sous les fenêtres de la salle, qu'il n'y eût pas moyen de continuer. On demanda la raison de ce tapage; on apprit avec éton-

nement que c'étoit une chose arrêtée entre quelques militaires français qui vouloient s'amuser à troubler le concert. Des officiers qui se trouvoient dans l'auditoire furent indignés de cette mauvaise plaisanterie, & cherchèrent à la faire cesser. Mais ce fut en vain; le bruit du tambour se prolongea pendant une heure entiere, jusqu'à ce que le tems du concert fût écoulé. L'auditoire fut ainsi privé du plaisir innocent qu'il s'étoit promis, & d'une distraction qu'il y avoit cherchée. De tels procédés forment un contraste frappant avec la conduite & la tolérance du gouvernement au sein même de Paris.

De Berne, le 12 avril (22 germinal).

On parle beaucoup ici de l'objet des comités secrets qui ont eu lieu ces jours derniers au grand conseil. S'il faut en croire la voix publique, un membre y a produit une lettre que la commission exécutive doit avoir écrite à son ministre plénipotentiaire à Paris, pour lui donner des instructions relatives aux circonstances. La lecture de cette piece, dont l'authenticité étoit certifiée par la vidimation d'un secrétaire de la commission exécutive, a produit la plus vive sensation & provoqué des débats où l'on s'est prononcé contre la commission exécutive plus fortement que jamais. Plusieurs membres ont prétendu trouver du rapport entre la conduite du gouvernement actuel & celle du directoire, quelque tems avant sa chute; ils affectoient de voir dans cette lettre un appel à la force étrangère, quoiqu'elle ne contint autre chose qu'une simple communication de faits pour l'instruction du ministre.

Le résultat de ces débats a été que le grand conseil a résolu d'inviter la commission exécutive à lui donner des renseignements sur les motifs qui l'ont porté à adresser une lettre semblable à son plénipotentiaire.

On a fait les recherches les plus sévères pour découvrir par qui cette lettre avoit été remise à un membre du grand conseil. On a découvert que c'étoit par le citoyen Clavel, chef du bureau des relations extérieures, qui le lendemain a été mis en état d'arrestation. Il a subi, en présence de la commission exécutive, un interrogatoire dans lequel il a cherché à justifier sa trahison, en alléguant que son serment de fidélité à la république lui avoit imposé l'obligation de dévoiler aux conseils le projet, qu'il attribue au gouvernement, de persécuter les vrais amis de la patrie, &c. Il vient d'être remis à l'accusateur public près du tribunal du canton de Berne, & sera poursuivi comme ayant trahi le secret de la correspondance diplomatique; délit contre lequel l'article 115 du code pénal prescrit douze années de fers.

Cette malheureuse affaire a répandu beaucoup d'inquiétude dans le public, qui, témoin de la mésintelligence entre les premières autorités, croit que cet événement accélérera la secousse prévue depuis long-tems.

Le grand-conseil s'est ajourné jusqu'après les fêtes de Pâques.

On mande de Bâle que les citoyens Helin & Laroche, négocians de cette ville sont envoyés au quartier-général autrichien, au nom du commerce helvétique, pour négocier le rétablissement des relations commerciales avec l'Allemagne & l'Italie. Il avoit été question d'y envoyer le citoyen Schmid, préfet national; mais il paroît qu'on a vu des inconvéniens à charger de cette mission le premier fonctionnaire d'un canton.

Des lettres de Zurich annoncent que ces jours passés on a replacé les canons sur les remparts, & rassemblé tous les chevaux de réquisition pour transporter vers le Rhin les pontons déposés à Kloten.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Bordeaux, le 25 germinal.

Les troubles qui ont eu lieu dans les environs de Sainte-Foi & Pellegrue, ont excité la surveillance des corps administratifs & de tous les bons citoyens : les prompts remèdes que l'on y a portés font espérer que les brigandages n'y recommenceront point. Le préfet du département a adressé à ce sujet aux habitans de ce canton une proclamation que nous transcrivons ici toute entière.

Le préfet du département de la Gironde, aux citoyens des cantons de Sainte-Foi & Pellegrue.

Bordeaux, le 22 germinal, an 8.

Citoyens, j'apprends avec la plus vive satisfaction que, réunis tous dans l'intérêt commun pour la sûreté de vos personnes & de vos propriétés, vous vous êtes unis contre des brigands qui s'étoient portés vers vos contrées, notamment dans les nuits des 17, 18 & 19 de ce mois : j'en instruirai le gouvernement. Recevez le juste tribut d'éloges qui est dû à votre courage. Persistez dans cette résolution généreuse & salutaire. Que les brigands ne trouvent sur votre territoire aucun asyle; ne leur laissez pas un instant de repos; poursuivez-les sans relâche. Jusqu'à présent ils n'ont été forts que de la terreur qu'ils avoient inspirée, & l'expérience vous a démontré que, dès que vous le voudrez, cette poignée de misérables n'osera plus se montrer. En vain a-t-on voulu vous isoler, en tâchant de vous persuader qu'ils n'en vouloient qu'à quelques-uns d'entre vous. Vous le savez, ils pillent indistinctement vos propriétés; ils outragent vos femmes, vos filles; ils vous comprennent tous également dans leurs sanglantes proscriptions.

Le gouvernement a investi le général Servan d'un pouvoir extraordinaire pour mettre un terme aux brigandages. Concourez avec lui au rétablissement de la paix dans vos contrées; secondez les braves défenseurs de la patrie, afin de vous livrer ensuite avec sécurité aux travaux de l'agriculture.

Signé, A. C. THIBAUDEAU.

De Strasbourg, le 25 germinal.

Il se confirme que le grand quartier-général de l'armée du Rhin a quitté Bâle pour se rendre à Colmar, où il a dû arriver avant-hier soir.

Le général Kray vient de faire une nouvelle distribution de son armée. L'aile droite, commandée par Starray, s'étend depuis Francfort jusqu'à Baden sur la Murg; elle est composée de différens corps d'armée: celui du général Szenteresky, dans les environs de Francfort; celui du prince de Hohenlohe, dans les environs de Manheim & Heidelberg; & celui du général Klingling, dans les environs de Rastadt. Toutes les troupes d'Empire doivent faire partie de ce dernier corps, & se rassembler incessamment sur la rive droite du Rhin.

Le centre, depuis la Murg jusqu'au lac de Constance, est commandé par le général en chef. Il est composé des corps du général Kienmayer, dans les environs d'Offenbourg; du général Giulay, dans les environs de Fribourg

& le Brigaw; du prince Ferdinand d'Autriche, dans les environs de Schaffhouse, depuis cette ville jusqu'à Lindau. Le corps de réserve, composé des bataillons de grenadiers, se trouve dans les environs de Villingen.

L'aile gauche, depuis le lac de Constance jusqu'aux bailliages italiens de la Suisse, est composée des corps du général Reuss, dans les Grisons; de celui du général Hiller, dans le Vorarlberg; & des émigrés français & suisses, qui doivent être commandés par Condé & se rendre incessamment dans les environs de Lindau.

Voilà les forces que l'Autriche oppose à notre armée du Rhin.

De Paris, le 27 germinal.

Le sénat conservateur a fait hier la liste des candidats pour les trois places vacantes au tribunal: ils sont en très-grand nombre. Chaque membre présente dans un bulletin autant de noms qu'il y a de places à donner, & un de plus. C'est parmi ces inscrits que les choix ont ensuite lieu, au moyen de réductions successives.

— C'est sans fondement que s'est répandu, hier matin, dans Paris, le bruit que le premier conseil étoit parti pour Dijon.

— Le citoyen Bernadotte, conseiller d'état, est nommé général en chef de l'armée de l'Ouest. Le général Brune vient reprendre sa place au conseil.

— Le général Loison, que l'on disoit destiné à passer en Italie, commandera la 3^e. division de l'armée de réserve. Il est parti pour Dijon, après avoir reçu une armure de premier consul.

— Le ministre de l'intérieur s'est rendu avant-hier à Versailles, accompagné du général Berruyer, commandant des invalides, & des citoyens Lauset & Duquesnoy. L'objet principal de son voyage étoit de prescrire les mesures les plus propres à accélérer l'établissement qu'il a formé des divisions du Prytanée. Il a reconnu que cette opération ne rencontreroit aucun obstacle dans l'exécution, & qu'avec très-peu de dépense, il placeroit, dans le mois prochain, une école & un pensionnat à Saint-Cyr. Très-peu de temps après, il formera celui de Versailles.

Le ministre a parcouru, avec beaucoup de détail, le château occupé aujourd'hui par les invalides, & par un des plus beaux musées de l'Europe. Il a long-tems conversé avec les directeurs de ce musée & les professeurs de l'école centrale. Il a visité le citoyen Nivard, peintre estimable, à qui il a donné l'espérance d'encourager son travail. Il a aussi visité la manufacture d'armes, & a paru très-satisfait de l'activité & de l'ordre qui y regnent.

— On continue à parler de la création d'un préfet de police pour Strasbourg. On assure même que le premier consul a ordonné au ministre de la police de lui faire un rapport à ce sujet.

— Le citoyen Pastoret, ancien magistrat, membre de plusieurs de nos assemblées délibérantes, distingué par ses écrits & ses connoissances dans les différentes branches de la législation, avant de l'être par ses succès à la tribune nationale, va suivre la carrière de défenseur officieux auprès des nouveaux tribunaux de Paris. Il ne se bornera pas à la partie des consultations, il plaidera lui-même les causes de quelque importance. Son cabinet est ouvert dès ce moment.

— Un chimiste anglais étoit parvenu à décomposer l'acide muriatique, dans le tems que le citoyen Bertholet s'occupoit de cette découverte; ainsi les deux nations en auront la gloire.

— Une commission extraordinairement assemblée chez le commandant des armes à Toulon, & composée du contre-amiral Vence, du chef de division Bonpard, des capitaines de vaisseaux Infernet, d'Alharade, Florenville, & du citoyen Legrand, adjudant-général de la marine, a déclaré irréprochable la conduite de Paul Racord, capitaine de vaisseau, qui avoit été chargé d'escorter avec deux demi chebeck & une corvette un convoi de 50 voiles destiné pour Marseille & Toulon, & qui fut poursuivi par une frégate & une corvette anglaise.

— Le citoyen Larive a quitté Toulouse, le 20 de ce mois, pour se rendre à Bordeaux.

— Dans la nuit du 17 au 18 de ce mois, des brigands ont enfoncé la porte de la maison commune de Frouzins, département de la Haute-Garonne, en ont enlevé les armes qui y étoient en dépôt, & pillé les archives. Le préfet de ce département, le citoyen Prichard, a pris un arrêté pour empêcher à l'avenir de semblables attentats; il a ordonné les poursuites nécessaires pour en découvrir les auteurs & les complices. Il a des plus enjoint aux prêtres qui se trouvoient en surveillance dans la commune de Frouzins, de se présenter dans 24 heures, devant l'administration municipale de Toulouse, pour rester sous sa surveillance jusqu'à nouvel ordre.

— Il paroît que les Autrichiens, au nombre de 800, se sont portés sur le col de Mont-Cénis, où nous n'avions que 100 hommes; une de leur patrouille est même descendue jusqu'à Lanslebourg. C'est ce qui a engagé à diriger vers ce pays la demi-brigade qui étoit à Sémur & dans les environs.

C O N S U L A T.

Arrêté du 28 germinal an 8.

Bonaparte, premier consul de la république, arrête ce qui suit :

Le citoyen Hémart, juge du tribunal d'appel, est nommé président du tribunal criminel de la Seine, en remplacement du citoyen Agien, non acceptant.

Le citoyen Martineau, juge du tribunal d'appel, est nommé vice-président du tribunal criminel, en remplacement du citoyen Hémart, ci-dessus désigné.

Le citoyen Porcher, substitut près le tribunal d'appel, séant à Paris, est nommé commissaire près le même tribunal, en remplacement du citoyen Muraire, nommé au tribunal de cassation.

Le citoyen Try, ancien juge, est nommé substitut du commissaire près le tribunal d'appel séant à Paris, en remplacement du citoyen Porcher.

Le citoyen Gauthier-Biauzat, ex-membre du tribunal de cassation, est nommé commissaire près le tribunal criminel de la Seine, en remplacement du citoyen Oudard, nommé membre du tribunal de cassation.

Le citoyen Léonard Robin, législateur, est nommé com-

missaire près le tribunal de premier instance de la Seine, en remplacement du citoyen Emery, démissionnaire.

Le citoyen Jaubert, ex-juge, est nommé 6°. substitut du commissaire près le même tribunal.

P R É F E C T U R E D E L A S E I N E.

Paris, le 27 germinal an 8.

Le ministre de la guerre au citoyen Frochot, préfet du département de la Seine.

J'ai mis sous les yeux des consuls, citoyen, le tableau présenté, en votre nom, par le général Duinas, des citoyens qui ont signé, entre vos mains, l'offre d'un crédit pour l'habillement & l'équipement des volontaires de l'armée de réserve.

Les consuls m'ont chargé de vous en exprimer leur satisfaction: Ils vous invitent à être leur organe auprès des citoyens qui ont concouru à cette œuvre patriotique.

Salut & fraternité,

Signé, CARNOT.

L I T T É R A T U R E.

Voyage de Néarque, des Bouches de l'Indus jusqu'à l'Euphrate, ou journal de l'expédition de la flotte d'Alexandre, rédigé sur le journal original de Néarque, qui nous a été conservé par Arrien, & à l'aide des éclaircissemens puisés dans les écrits ou relations des auteurs, géographes ou voyageurs, tant anciens que modernes; contenant l'histoire de la première navigation qui ait été tentée par des Européens dans la mer des Indes: traduit de l'anglais du docteur William Vincent, par J. B. L. J. Billecocq, homme de loi, & publié par ordre du gouvernement; un vol. in-4°. gr. pap., d'environ 700 pages; de l'imprimerie de la république; accompagné de cartes & du portrait d'Alexandre, gravés par A. Tardieu. Prix 21 fr., franc de port par la poste, broché en carton; 25 fr. broché en papier. A Paris, chez Maradan, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n°. 16.

Le gouvernement a ordonné la traduction de cet ouvrage: c'est en annoncer toute l'importance.

Les bornes de notre feuille ne nous permettent pas d'en offrir à nos lecteurs une analyse étendue. Mais en apprenant que le *Voyage de Néarque*, tel que l'a publié le docteur Vincent, est le journal le plus complet que l'on puisse désirer de la fameuse expédition de la flotte d'Alexandre; qu'il renferme l'histoire de la première navigation tentée par des Européens dans la mer des Indes; que de grandes vues morales, politiques & commerciales s'y associent constamment aux détails historiques & géographiques, ils en concevront l'opinion que nous en avons conçue nous-mêmes. La traduction est écrite avec une grande pureté de style. Les savans les plus distingués ont été invités par le citoyen Billecocq à l'aider de leurs lumières dans les matières de leur compétence. Ainsi, l'on doit regarder cet ouvrage comme l'un des plus utiles qui aient paru depuis long-tems, & un de ceux dont la publication honore tout-à-la-fois le gouvernement qui l'a commandée, & le littérateur auquel il en a confié le soin.

Bourse du 29 germinal.

Rente provisoire, 10 fr. 00 c. — Tiers consol., 17 fr. 88 c. Jouis. de vendém. an 9. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 23 c. — Bons d'arrérage, 92 fr. 50 c. — Bons pour l'an 8, 85 fr. 50 c. — Syndicat, 69 fr. 50 c. — Coupures, 69 fr. 50 c.

Discours qui a remporté le prix au jugement du jury central d'instruction du département de Vaucluse, sur cette question: Quels sont les moyens de prévenir les délits dans la société? par le citoyen J. C. M. Gillet, tribun; seconde édition. A Paris, chez Moutardier, quai des Augustins, n°. 28; & chez Lebour, galerie de bois, palais Egalité.

Le Château de Duncam, ou l'Homme invisible, par Michel Théodore; 2 vol. in-12. Prix, 5 fr., & 4 fr., franc de port. A Paris, chez Maradan, libraire, rue Pavée André-des-Arts, n°. 16.